

16 juil 2015 -16:36

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juillet 2015](#)

Marché public pour l'exploitation du Centre de psychiatrie légale d'Anvers

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens et de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé le lancement d'un marché public pour l'exploitation du Centre de psychiatrie légale d'Anvers.

La construction du Centre de psychiatrie légale d'Anvers est actuellement en cours, sous la responsabilité de la Régie des bâtiments. Le centre fera l'objet d'une livraison provisoire au printemps 2016 et pourra alors être mis à disposition d'un exploitant. Il disposera de 182 places supplémentaires destinées aux internés, une capacité pour les femmes incluse. Cette capacité pour les femmes n'existe pas au centre de psychiatrie légale de Gand.

L'exploitation du centre sera confiée, comme pour celui de Gand, à un exploitant externe. Pour le désigner, un cahier des charges a été rédigé par le SPF Santé Publique, l'INAMI et le SPF Justice, en concertation avec un consultant externe.

Le Conseil des ministres a validé l'avis de marché, qui décrit notamment les formalités auxquelles doit souscrire le soumissionnaire. Le marché public sera conclu selon une procédure négociée avec publication au niveau européen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>